

## Emile Fradin est inculpé d'escroquerie



Cliché Breuly

EMILE FRADIN  
et M<sup>r</sup> CAMPINCHI, son défenseur.

Moulins, 4 juin. — Comme suite à la plainte déposée par la Société préhistorique française dans l'affaire de Glozel, et sur avis conforme de M. le procureur de la République de Moulins, M. Python, juge d'instruction, a rendu une ordonnance inculpant d'escroquerie, M. Emile Fradin.

Ce dernier, convoqué par M. Python, à son cabinet, y a subi ce matin à 10 heures, un premier et bref interrogatoire; il était assisté de M<sup>r</sup> Maurice Mallat, avocat, à Vichy.

### ... mais le D<sup>r</sup> Morlet proteste

Dès qu'il a eu connaissance de l'inculpation basée sur le rapport de M. Bayle, le docteur A. Morlet a adressé au ministre de la Justice, la lettre ouverte suivante :

J'accuse M. Bayle :

D'avoir annoncé les résultats de ses expertises sept mois avant de les avoir réalisées ;

D'avoir divulgué un rapport qui, demandé par le juge d'instruction de Moulins, eût dû rester secret ;

D'avoir passé sous silence la coloration rougeâtre des tablettes de Glozel pour prétendre qu'elles n'ont pas été cuites ;

De n'avoir tenu aucun compte d'une tablette, sureuite qu'il doit posséder puisqu'elle a été saisie dans le musée par la partie civile ;

(Lire la suite en deuxième page.)

## Une lettre du D<sup>r</sup> Morlet (Suite)

D'avoir recours au tape-à-l'œil d'une série de photographies prises de 20 secondes en 20 secondes, montrant l'effritement de l'argile des tablettes dans l'eau, alors qu'il n'a pas contesté à un géologue — qui avait fait la même expérience sur une tablette assyrienne — « que la désagrégation rapide des briques dans l'eau ne pouvait être invoquée comme argument contre l'âge ancien possible des briques » ;

De n'avoir donné aucunes microphotographies de coupes minces, constituant seules des documents scientifiques ;

D'avoir présenté l'eau d'imbibition de nos tablettes comme de l'eau d'hydratation de l'argile ;

D'avoir mis les pièces de son expertise à la disposition de tous les anti-glozéliens, alors que les avocats de la famille Fradin n'ont pu en avoir la moindre connaissance.

D'avoir laissé avec désinvolture des objets précieux, à lui confiés par la justice, entre les mains d'un reporter qui était venu effectuer, seul, des expériences d'amateur.

D'avoir, au sujet de la coloration rougeâtre de nos tablettes, fourni au géologue précité, comme terme de comparaison, un échantillon d'argile qu'il nomme plastique, c'est-à-dire prête pour la confection des tablettes, alors qu'en réalité il s'agit d'une tablette anépigraphie déformée, mais cuite comme les tablettes inscrites ;

D'avoir ainsi obtenu de ce géologue éminent cette assertion erronée, destinée à être répandue aussitôt dans la presse, que les tablettes saisies ne sont pas cuites ;

Enfin d'avoir voulu, en attirant des savants de trop grande bonne foi dans son propre laboratoire, éviter à tout prix des contre-expertises qu'il redoute peut-être à juste titre.

Je mets M. Bayle au défi de montrer, comme il l'assure, que la terre de Glozel chauffée « à 120° environ » « prendrait la teinte exacte des objets glozéliens ».

J'affirme au contraire que cette argile, chauffée par moi à 150° pendant deux heures, n'a pas changé de coloration. Et j'en offre des échantillons à tous ceux qui voudraient refaire cette expérience.

Il est vraiment troublant de constater, M. le ministre, que si, M. Bayle découvre dans ses tablettes de véritables herbiers, ni M. Soderman, professeur de technique policière à la Faculté de droit de Stockholm, ni M. le professeur Halle, directeur de la section paléobotanique du musée d'histoire naturelle de Suède, ni son assistant M. R. Florin, ni M. Bruet, vice-président de la Société géologique de France, n'ont pu déceler le moindre débris moderne dans les tablettes à inscriptions qu'ils ont examinées. Au contraire, M. le professeur Halle, M. Soderman et M. Bruet y ont trouvé et prouvé scientifiquement l'existence de racines qui sont fossilisées (minéralisées), après avoir vécu à l'intérieur des tablettes !

De plus, M. Bruet a démontré, en se basant sur leur coloration rougeâtre et la sanidine qu'elles renferment — alors que l'argile du gisement n'en contient pas — que les tablettes de Glozel de cuisson moyenne, trouvées ramollies dans le sol, comme les tablettes égéennes et assyriennes ont été cependant cuites à plus de 500°.

Il a fallu simplement des milliers d'années pour que l'argile de ces briques récupère sa malléabilité première tout en conservant sa coloration rougeâtre. Je désire à nouveau M. Bayle de reproduire expérimentalement ce phénomène.

Qu'il ait montré aux reporters et à certains savants des mousses, de l'avoine et des laines de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, cela ne fait évidemment aucun doute. Mais ces débris, végétaux et animaux, n'auraient pas pu persister dans les tablettes de Glozel s'ils avaient été inclus dans la pâte avant cuisson.

Enfin, si M. Bayle ne doit pas échapper aux contre-expertises, il est bien certain que les savants qui les effectueront seront toujours heureux de le voir assister à leurs expériences, dans leurs laboratoires.

M. Barthou, de l'Académie Française, a dit un jour « qu'il faut être mort pour avoir raison » ; je pense néanmoins que M. le garde des Sceaux nous préservera d'illustrer de notre exemple ce fameux aphorisme.

Le Moniteur

05/06/1929

Bibliothèque Maison de l'Orient



146242